

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE BEROLLE DU 5 octobre 2016

---

Sous la présidence de Monsieur Thierry Hirschi, la séance est ouverte à 20h20. Il rappelle les devoirs du conseiller et les points principaux de l'ordre du jour.

### 1. Appel

N'ont pas répondu : Etienne Aebischer, Elisabeth Voisin, tous excusés, Anne-Catherine Borboen

### 2. Assermentation

6 nouvelles personnes pour l'assermentation.

- 1) Fabienne Borlat
- 2) Caroline Besson
- 3) Christa Scaschighini
- 4) Elisabeth Testuz
- 5) Alfred Testuz
- 6) Michèle Zaffinetti

Ces personnes promettent fidélité et d'accomplir leur charge avec conscience.

Les 6 personnes sont assermentées pour participer au conseil.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016

La discussion est ouverte page par page. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 4. Préavis no 03/2016 concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider valablement en cas de litige pour la législature 2016-2021

Fabienne Coderey explique que les 3 premiers préavis sont d'ordre légal pour obtenir leur utilisation. Elle lit le préavis **no 03/2016**.

Marc Besson lit le rapport de la commission de gestion et finances. Cette délégation facilite le travail de la municipalité. La commission propose d'accepter le préavis comme présenté.

La parole n'est pas demandée, le préavis est passé au vote et est accepté à l'unanimité.

### 5. Préavis no 04/2016 concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation permettant d'engager légalement des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021

Fabienne Coderey demande l'augmentation des dépenses imprévisibles à Fr. 30'000 au lieu des Fr. 20'000 qui est un montant rapidement atteint quand il faut faire appel à un service de génie civil par exemple.

Marc Besson lit le rapport de la commission de gestion et finances. Elle propose d'accepter le préavis comme présenté.

La parole n'est pas demandée, le préavis est passé au vote et est accepté à l'unanimité.

### 6. Préavis no 05/2016 concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation permettant de statuer sur la constitution de servitudes sur fonds communaux et sur fonds de tiers pour la législature 2016-2021

Fabienne Coderey explique que la municipalité est régulièrement amenée à signer des servitudes, pour des canalisations de gaz, d'eau.

Marc Besson lit le rapport de la commission de gestion et finances. Elle propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le préavis est passé au vote et est accepté à l'unanimité.

#### **7. Préavis no 06/2016 concernant les Vacations de la Municipalité**

Fabienne Coderey rappelle que l'indemnité est fixée à Fr. 30.- de l'heure et propose de l'élever à Fr. 35.-.

Marc Besson lit le rapport de la commission de gestion et finances. Au vu de la charge de travail, la commission est favorable à une augmentation de Fr. 5.-/heure.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est passé au vote et est accepté avec un avis contraire.

#### **8. Préavis no 07/2016 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017**

Fabienne Coderey lit les conclusions du préavis et propose de maintenir le taux d'imposition à 77%.

Marc Besson lit le rapport de la commission de gestion et finances. Elle recommande d'approuver le préavis tel que présenté.

Alfred Testuz demande si tous les taux d'imposition restent inchangés.

Fabienne Coderey répond par l'affirmative

La parole n'est plus demandée, le préavis est passé au vote et il est accepté à l'unanimité.

#### **9. Préavis no 08/2016 relatif au projet de construction d'une maison villageoise**

Jean-Michel Luthi lit les conclusions du préavis qui propose d'approuver cette étude qui est donc un vote d'intention.

Après plusieurs discussions, le préavis est passé au vote. 7 favorables, 10 contres, 7 abstentions. Le préavis est refusé.

#### **10. Préavis no 09/2016 concernant les plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021**

Fabienne Coderey au vu du vote négatif, la municipalité retire ce préavis.

#### **11. Préavis no 010/2016 concernant les plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021**

Fabienne Coderey lit les conclusions du préavis qui propose de fixer le plafond d'endettement à Fr. 4'000'000 pour la législature 2016-2021

Marc Besson lit le rapport de la commission de gestion et finances. Elle valide le préavis tels que présenté.

Après bève discussion, le préavis est passé au vote et il est accepté. Un avis contraire.

#### **12. Communications municipales**

François Goldenschue Dans la cour de l'école, des bacs à verdure ont été installés en bas au lieu d'y mettre des barrières.

Consternant la surveillance des enfants au collège de Berolle, maintenant il n'y a plus que 5 minutes d'attente, la surveillance n'est plus nécessaire.

Le premier bassin de la STEP va être vidé. VALORSA reprend les boues.

Il est conseillé de ramener les flacons en plastic dans les commerces, aucun lieu de collecte n'a pu être défini à ce jour.

Jean-Michel Luthi La chaudière de l'auberge est très fatiguée et il faudra prochainement la changer.

#### **13. Propositions individuelles et divers**

Fabien Gras Les commissions bénéficient de temps pour délibérer.

Thierry Hirschi La municipalité et informée.

Wilfried Besson Des mottes de mauvaises herbes font craquer le goudron, c'est l'ennemi du goudron. Il faut en prendre soin.

David Riethauser Peut-on créer un budget pour la protection des enfants ? Il y a besoin de mettre des panneaux pour prévenir les usagers de la présence des enfants et de l'école. Le panneau actuel est très peu visible.

Francois Goldenschue Le panneau sera changé.

Thierry Hirschi La prochaine assemblée du conseil général aura lieu le jeudi 15 décembre.

Fabien Gras Le montant de l'amande des personnes absentes a été fixé il y a très longtemps. Ne serait-il pas utile de s'y pencher ?

Thierry Hirschi En effet, au dernier conseil de juin, le quorum n'a pu être atteint que parce que j'ai été chercher des personnes. Une prochaine fois, si le quorum n'est pas atteint, il n'y aura pas de conseil. Oui, il faut voir les amendes, ce n'est pas normal. Je demande que les personnes s'excusent et je veux connaître le motif de leur absence. Je poserai de nouvelles règles.

Fabienne Coderey Ce soir nous ferons la collation dans la salle au lieu de descendre pour ne pas envahir la salle du restaurant où les clients sont présents.

Thierry Hirschi Nous vous transmettons les préavis et ordre du jour par mail ou par courrier, les personnes qui souhaitent les recevoir par mail peuvent venir donner leurs adresse email ici devant.

Séance levée à 21 h 32

Le président

Thierry Hirschi

La secrétaire

Petra Benamo